Informations de base

2013/2131(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Banque européenne d'investissement (BEI) - rapport annuel 2012 **Subject** 8.40.07 Banque européenne d'investissement (BEI)	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	MARINESCU Marian-Jean (PPE)	07/08/2013
	Rapporteur(e) fictif/fictive KALFIN Ivailo (S&D) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE) STAES Bart (Verts/ALE) CZARNECKI Ryszard (ECR) SØNDERGAARD Søren Bo (GUE/NGL) VANHECKE Frank (EFD)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Affaires économiques et monétaires	BERMAN Thijs (S&D)	14/01/2013

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	REHN Olli

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/07/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/02/2014	Vote en commission		

21/02/2014	Dépôt du rapport de la commission	A7-0137/2014	Résumé
10/03/2014	Débat en plénière		
11/03/2014	Décision du Parlement	T7-0201/2014	Résumé
11/03/2014	Résultat du vote au parlement		
11/03/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2131(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/13185

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE521.743	18/11/2013	
Avis de la commission	ECON	PE519.461	18/12/2013	
Amendements déposés en commission		PE524.886	10/01/2014	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0137/2014	21/02/2014	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0201/2014	11/03/2014	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2014)457	11/08/2014	

Banque européenne d'investissement (BEI) - rapport annuel 2012

2013/2131(INI) - 21/02/2014 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté un rapport d'initiative de Marian-Jean Paulo MARINESCU (PPE, RO) sur Banque européenne d'investissement (BEI) - Rapport annuel 2012.

Les députés accueillent favorablement le rapport annuel 2012 et se réjouissent que le Conseil des gouverneurs de la BEI ait approuvé une augmentation de capital de 10 milliards EUR, permettant ainsi d'accorder 60 milliards EUR supplémentaires (soit une augmentation de 49% des

objectifs de prêts) à des prêts à long terme destinés à des projets dans l'Union pour la période 2013-2015. Ils demandent à la BEI de maintenir les objectifs prévus pour ses activités supplémentaires et de **débloquer 180 milliards EUR pour des investissements supplémentaires** dans l'Union pour cette période.

La commission parlementaire reconnaît qu'il est fondamental que la BEI maintienne sa notation de crédit triple A, afin de préserver sa solidité financière et sa capacité d'injecter de l'argent dans l'économie réelle. Elle demande cependant à la BEI, en collaboration avec le FEI, d'envisager **d'accroître son engagement dans plus d'activités à risque**, afin de garder une perspective coût-avantage raisonnable.

La BEI est invitée à :

- soutenir les **priorités à long terme de l'Union européenne** en faveur de la cohésion économique et sociale, de la croissance et de l'emploi, de la viabilité environnementale, de l'action pour le climat et de l'efficacité des ressources ;
- axer en priorité ses financements sur les projets qui contribuent fortement à la croissance économique ;
- accroître son activité relevant du **mandat capital-risque** (MCR) et de l'instrument de financement mezzanine en faveur de la croissance confiés au FEI par la BEI ;
- élaborer, en étroite coopération avec les États membres, des programmes d'investissement **axés sur les résultats** qui soient correctement adaptés aux priorités locales, régionales et nationales en matière de croissance ;
- rendre publics chaque année ses **investissements dans le domaine de l'énergie** afin d'indiquer quels sont les types de ressources énergétiques soutenus par la BEI ;
- renforcer, dans le contexte actuel de **taux d'absorption** dramatiquement bas dans de nombreux États membres, les mesures visant à soutenir la capacité des États membres à absorber les ressources de l'Union, notamment les Fonds structurels, en développant d'autres instruments conjoints de partage des risques et en adaptant les instruments existants qui sont déjà financés par le budget de l'Union.

Plus précisément, le rapport adresse à la BEI un certain nombre recommandations en vue :

1) de renforcer la gamme de soutien aux PME et aux entreprises de moyenne capitalisation : les députés soutiennent l'initiative conjointe de la Commission et de la BEI pour les PME dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP), combinant les fonds européens disponibles dans les programmes COSME et Horizon 2020 avec jusqu'à 8,5 milliards EUR de ressources dédiées aux Fonds structurels et d'investissement européens (FSIE), en vue de générer des prêts supplémentaires aux PME. Ils invitent également la Banque à élargir son champ d'action et à utiliser des instruments supplémentaires pour fournir des incitations viables favorisant l'emploi des jeunes, en particulier dans les États membres qui enregistrent des taux de chômage élevés chez les jeunes.

2) de soutenir les objectifs de la politique étrangère de l'Union européenne conçus par la Commission et le Service européen pour l'action extérieure : le rapport souligne notamment la nécessité de continuer à soutenir la démocratie et les transitions économiques faisant suite au printemps arabe, en mettant plus particulièrement l'accent sur le soutien aux composantes de la société civile, à la création d'emplois et à la relance économique dans les pays du sud et dans les pays partenaires de l'est.

3) d'intensifier la coopération avec les autres institutions financières internationales : les députés encouragent la BEI et la BERD à améliorer leur coordination opérationnelle pour rechercher systématiquement les meilleures opportunités et synergies possibles et à renforcer leur savoir-faire stratégique en matière de programmation dans les différents domaines d'intervention.

4) d'améliorer ses mécanismes de gouvernance grâce, notamment, à la mise en place de systèmes solides et exhaustifs de suivi, de rapports et de contrôle : les députés demandent que le prochain rapport annuel soit complété par une série d'indicateurs de performance transversaux sur l'impact des opérations de financement dans les principaux domaines d'intervention de la BEI. Ils soulignent la responsabilité de la Banque en ce qui concerne le renforcement de la transparence dans la sélection des intermédiaires et des partenaires financiers dans les projets cofinancés et en ce qui concerne les bénéficiaires finaux.

Banque européenne d'investissement (BEI) - rapport annuel 2012

2013/2131(INI) - 11/03/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté, par 640 voix pour, 30 voix contre et 12 abstentions, une résolution sur la Banque européenne d'investissement (BEI) - Rapport annuel 2012.

Les députés ont accueilli favorablement le rapport annuel 2012 et ont salué le fait que le Conseil des gouverneurs de la BEI ait approuvé **une augmentation de capital de 10 milliards EUR**, permettant ainsi d'accorder 60 milliards EUR supplémentaires (soit une augmentation de 49% des objectifs de prêts) à des prêts à long terme destinés à des projets dans l'Union pour la période 2013-2015. Ils ont demandé à la BEI de maintenir les objectifs prévus pour ses activités supplémentaires et de **débloquer 180 milliards EUR** pour des investissements supplémentaires dans l'Union pour cette période.

Le Parlement a reconnu qu'il était fondamental que la BEI maintienne sa **notation de crédit triple A**, afin de préserver sa solidité financière et sa capacité d'injecter de l'argent dans l'économie réelle. Il a cependant demandé à la BEI, en collaboration avec le FEI, d'envisager **d'accroître son engagement dans plus d'activités à risque**, afin de garder une perspective coût-avantage raisonnable.

La BEI a été invitée à :

- soutenir les priorités à long terme de l'Union européenne en faveur de la cohésion économique et sociale, de la croissance et de l'emploi, de la viabilité environnementale, de l'action pour le climat et de l'efficacité des ressources ;
- axer en priorité ses financements sur les projets qui contribuent fortement à la croissance économique ;
-

accroître son activité relevant du mandat capital-risque (MCR) et de l'instrument de financement mezzanine en faveur de la croissance confiés au FEI par la BEI ;

- élaborer, en coopération avec les États membres, des programmes d'investissement axés sur les résultats qui soient correctement adaptés aux priorités locales, régionales et nationales en matière de croissance ;
- renforcer, dans le contexte actuel de taux d'absorption dramatiquement bas dans de nombreux États membres, les mesures visant à soutenir la capacité des États membres à absorber les ressources de l'Union, notamment les Fonds structurels, en développant d'autres instruments conjoints de partage des risques et en adaptant les instruments existants qui sont déjà financés par le budget de l'Union.

Le Parlement a salué la nouvelle politique énergétique de la BEI, et notamment de l'introduction de **nouveaux critères énergétiques applicables à l'octroi de prêts** qui reflètent les politiques énergétiques et climatiques de l'Union. Il a demandé que les investissements de la BEI dans le domaine de l'énergie **soient rendus publics** et analysés chaque année, afin d'indiquer quels sont les types de ressources énergétiques soutenus par la BEI.

En outre, il a invité la BEI à intensifier ses efforts en matière d'investissements dans la **sobriété en carbone**, à mettre au point des mesures débouchant sur des objectifs climatiques plus ambitieux et à **actualiser sa stratégie** en matière de changement climatique sur le plan de ses opérations de financement avant la fin 2015.

Plus précisément, le Parlement a adressé à la BEI un certain nombre recommandations en vue de :

1) de renforcer la gamme de soutien aux PME et aux entreprises de moyenne capitalisation : la résolution a invité la BEI à identifier et sélectionner des **projets à plus forte valeur ajoutée**, en identifiant les jeunes entreprises, les micro-entreprises, les coopératives, les groupements d'entreprises, les PME et les entreprises de moyenne capitalisation qui réalisent des projets de recherche, de développement et d'innovation dans des domaines technologiques prioritaires.

Les députés ont apporté leur soutien à l'initiative conjointe de la Commission et de la BEI pour les PME dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP), combinant les fonds européens disponibles dans les programmes COSME et Horizon 2020 avec jusqu'à 8,5 milliards EUR de ressources dédiées aux Fonds structurels et d'investissement européens (FSIE), en vue de générer des prêts supplémentaires aux PME. Ils ont également invité la Banque à élargir son champ d'action et à utiliser des instruments supplémentaires pour fournir des incitations viables favorisant l'emploi des jeunes, en particulier dans les États membres qui enregistrent des taux de chômage élevés chez les jeunes.

2) de soutenir les objectifs de la politique étrangère de l'Union européenne conçus par la Commission et le Service européen pour l'action extérieure : le Parlement a souligné la nécessité de continuer à soutenir la démocratie et les transitions économiques faisant suite au printemps arabe, en mettant plus particulièrement l'accent sur le soutien aux composantes de la société civile, à la création d'emplois et à la relance économique dans les pays du sud et dans les pays partenaires de l'est.

3) d'intensifier la coopération avec les autres institutions financières internationales : les députés ont encouragé la BEI et la BERD à améliorer leur coordination opérationnelle pour rechercher systématiquement les meilleures opportunités et synergies possibles et à renforcer leur savoir-faire stratégique en matière de programmation dans les différents domaines d'intervention.

4) d'améliorer ses mécanismes de gouvernance grâce, notamment, à la mise en place de systèmes solides et exhaustifs de suivi, de rapports et de contrôle : les députés ont demandé que le prochain rapport annuel soit complété par une série d'indicateurs de performance transversaux sur l'impact des opérations de financement dans les principaux domaines d'intervention de la BEI. Ils ont souligné la responsabilité de la Banque en ce qui concerne le renforcement de la transparence dans la sélection des intermédiaires et des partenaires financiers dans les projets cofinancés et en ce qui concerne les bénéficiaires finaux.

Enfin, il est demandé à la BEI de présenter un rapport faisant le **bilan des précédentes recommandations formulées par le Parlement européen** dans chacun de ses rapports annuels, en particulier en ce qui concerne les effets de ses activités de prêt dans ses différentes régions d'intervention sur la croissance et la création d'emploi dans ces régions et dans l'Union.